

RESUMES NON TECHNIQUES

2. Résumé non technique de l'étude d'impact

2.1. Présentation du demandeur et du projet

Le GAEC DE KEROUMEL est autorisée à exploiter un élevage porcin et bovin aux lieudits « Keroumel » à MILIZAC, « Lescuz » et « Le Leuré » sur la commune de BOURG BLANC.

Le projet consiste :

- à transférer les porcs produits sur le site de « Lescuz », sur le site de « keroumel ».
- à agrandir l'atelier porc ainsi réuni afin de répondre à l'augmentation de la productivité et d'engraisser la totalité des porcs sur site (arrêt de la vente de porcelets)
- à installer deux jeunes agriculteurs, Jérôme LAMOUR et Clément AMIL qui viendront remplacer M. LAMOUR André et M. LAMOUR Hubert (départ en retraite)

L'élevage bovin reste inchangé.

Le GAEC DE KEROUMEL est composé de 3 membres, M. LAMOUR Hubert, M. LAMOUR Sébastien et M. LAMOUR André.

Quatre communes sont concernées par le rayon d'affichage de 3 km : MILIZAC GUIPRONVEL, BOURG BLANC, GUILERS et BOHARS.

Le projet consiste à augmenter, sous couvert d'avoir obtenu son autorisation d'exploiter et son permis de construire, l'effectif porcin à 5099 animaux-équivalents.

Le projet nécessite la construction de nouvelles porcheries et la démolition d'une partie d'une porcherie.

Catégories d'animaux	Une seule autorisation pour 2 sites en date du 28 mars 2024					APRES PROJET				
	Site 1 : « Keroumel »			Site 2 : « Lescuz »		Site 1 : « Keroumel »		Site 2 : « Lescuz »		
	Places		PAE	Places	PAE	Places		PAE	Places	PAE
Maternité	84	318 repros	954	0	0	84	318 repros	954	0	0
Gestantes	303			0	0	303			0	0
Quarantaine	24		24	0	0	24		24	0	0
Post-sevrage	1266		253	480	96	1488		297	0	0
Engraissement	1974		1974	571	571	3824		3824	0	0
TOTAL			3205		667			5099	0	0
	3872 PAE					5099 PAE				

RESUMES NON TECHNIQUES

La totalité du lisier de porcs produit est traité dans la station biologique du GAEC DE KEROUMEL, permettant un abattement de 55% de la production d'azote.

Les co-produits issus du traitement, le fumier de porcs (quarantaine) et les déjections bovines, sont épandus sur les terres en propre du GAEC DE KEROUMEL.

2.1.1. Gestion des déjections et plan d'épandage**Nature des effluents et volumes produits**

Type d'effluent	Volume annuel	Teneur en azote	Teneur en phosphore	Teneur en potasse
Fumier de bovin	1097 t	5.3	2	7.2
Lisier de bovin	2941 m3	1.7	0.7	2.2
Fumier porcin	19.9 t	4.5	3.7	5.4
Lisier centrifugé	684 m3	4.4	0.8	3.1
Boues décanteur	1390 t	3.8	4.2	3.7
Surnageant	4372 m3	0.3	0.4	3.1

Capacités de stockage réglementaires

Le lisier sera stocké dans les préfossees sous les porcheries ou en fosses extérieure couverte.

Les capacités de stockage existantes sont suffisantes pour répondre à la réglementation en vigueur tout en adaptant les épandages aux périodes les plus propices pour les cultures.

Le fumier de la quarantaine sera évacué tous les deux mois et stocké au champ.

Production en éléments fertilisants

La production d'azote et de phosphore de l'élevage du GAEC DE KEROUMEL sera de 61919 uN 30690 uP.

Aptitude des sols à l'épandage

L'étude de l'aptitude des sols à l'épandage nous a permis de classer les parcelles en 3 classes et ainsi d'identifier les parcelles ou parties de parcelle qui sont aptes à recevoir des effluents. Ce classement des parcelles a été réalisé par un bureau d'études. Suite à cette étude, les parcelles jugées inaptes (zones humides, trop pentues) sont exclues du plan d'épandage.

Suite à cette étude, les parcelles jugées inaptes (zones humides, trop pentues) sont exclues du plan d'épandage.

RESUMES NON TECHNIQUES

L'aptitude globale d'une parcelle est déterminée suivant le critère le plus défavorable. Au final, le classement des terres détermine 195.09 ha de surface épandable (SPE).

Les surfaces épandables sont délimitées sur les plans au 1/5 000^{ème} en annexe du dossier.

Bonnes pratiques d'épandage

L'épandage est réalisé au printemps, lors du démarrage de la végétation jusqu'à fin septembre sur les terres épandables selon leur calendrier cultural et en respectant les périodes d'interdiction réglementaire d'épandage.

Les effluents sont principalement valorisés :

- Au printemps avant implantation du maïs
- Sur prairie au printemps et à l'automne.

Les épandages sont réalisés dans le respect de la réglementation, notamment par rapport aux distances vis-à-vis des tiers et zones sensibles et dans des conditions météorologiques favorables.

Les effluents liquides sont épandus par les exploitants à l'aide d'une tonne enfouisseur. Le fumier par une ETA à l'aide d'un épandeur à hérisson verticaux.

Enfin, le GAEC établit un plan prévisionnel de fumure chaque année, par parcelle culturale ou groupe de parcelles ayant des caractéristiques de sol, d'itinéraire technique et de rotation homogènes. Pour chaque campagne culturale, il enregistre les apports de fertilisants azotés, organiques et minéraux sur un cahier de fertilisation qu'il tient à la disposition du service inspection des Installations Classées.

Equilibre de la fertilisation

Le raisonnement de la fertilisation est basé sur l'équilibre entre les apports sous forme organique, minérale et les exports des plantes. Les pratiques répondent au plus près possible aux besoins des cultures et aux conditions pédoclimatiques.

Le seuil max de 170 kg N/ha/an de la directive nitrates est respecté. La balance globale azotée est inférieure à 50 uN/ha/an. L'équilibre en phosphore est respecté. Le solde de la balance en potassium est positif.

2.1.2. Gestion des eaux du site**Eaux pluviales**

Les bâtiments sont équipés de gouttières. Les eaux pluviales sont collectées par des puits perdus. Une partie des eaux pluviales sera récupérée pour alimenter les laveurs d'air en projet.

RESUMES NON TECHNIQUES**Eaux résiduelles**

Les eaux de lavages des porcheries et du laveur d'air sont collectées dans les préfosse sous les salles des porcheries et épandu avec le lisier.

Consommation en eau de l'élevage

Suite à la restructuration de l'élevage la consommation annuelle d'eau globale va augmenter de 1891 m³ et sera de 23849 m³.

Afin de limiter la consommation d'eau, l'élevage est équipé de pipettes pour l'alimentation des animaux et d'un laveur haute pression pour le lavage des salles.

2.1.3. Gestion des déchets et du risque de pollution accidentelle

Tout brûlage est interdit à l'exception des déchets verts par arrêté préfectoral. Les bons et bordereaux d'enlèvement des différents déchets sont conservés et mis à la disposition de l'administration.

La production des déchets ainsi que l'emplacement de stockage et le mode d'élimination sont spécifiés. Les déchets produits sont valorisés par des filières adaptées.

Le GAEC possède plusieurs dispositifs de rétention des pollutions accidentelles. Elle a également consigné par écrit des consignes de sécurité pour prévenir et gérer les risques de rejet accidentel.

Les substances inflammables, produits toxiques ou dangereux utilisées dans l'élevage sont stockées dans des conditions sécurisées, de manière à éviter tout risque de déversement accidentel.

Les déchets de la démolition (gravats, isolation, bois) seront évacués par la société de démolition et de construction. Les tôles en fibrociment de la toiture seront démontées par les exploitants et conservés sur un palette filmée, sur le site d'élevage.

2.2. Etat initial de l'environnement : scénario de référence**2.2.1. Milieu pédoclimatique****Paysage et couverture des sols**

Le département du Finistère est caractérisé par quatre grands types de paysages :

- Des campagnes bocagères qui représentent la plus grande partie du territoire, aux ambiances à la fois répétitives et modulées selon la densité du bocage et les formes des reliefs
- Des séquences de vallées et de canaux où se concentrent les composantes paysagères et les modes de fréquentation de loisirs
- Un réseau de villes et de grands axes routiers imprimant au territoire les effets du développement et formant des points de vue très fréquentés
- Un littoral unique, très varié, aux paysages d'une grande notoriété

RESUMES NON TECHNIQUES

Le Finistère se compose de 20 unités paysagères. La commune de MILIZAC fait partie de l'unité du Plateau Leonard.

La répartition détaillée pour la commune de MILIZAC est la suivante : terres arables (43.3 %), zones agricoles hétérogènes (33.4 %), prairies (14.5 %), forêts (2.8 %), zones urbanisées (6 %).

Le site d'élevage, à l'Est de MILIZAC, est situé dans une zone agricole hétérogène avec présence de prés, landes, terres arables et d'ensembles boisés.

Climat local

La station météo de Brest Guipavas permet d'obtenir quelques données météorologiques à 12 km du secteur d'études.

La température moyenne annuelle est de 12.1 °C. Il existe une élévation de la température moyenne d'environ 1.3 °C par rapport aux normales 1981-2010.

La moyenne des précipitations annuelles est de 941 mm, avec un maximum de 39,4 mm en 24h en juin 2022. Il existe une diminution d'environ 12% ou 148.8 mm par rapport aux normales 1981-2010.

2.2.2. Milieux aquatiques

Le site est situé sur le bassin versant de l'Aber Benoit.

L'Aber benoit est situé à 970 m à l'ouest du projet.

La DCE définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons. Celle de l'Aber Benoit est « bon ».

Le cours d'eau est classé en état « médiocre » pour le critère azoté et en bon état pour le paramètre phosphore.

Résultats de mesures de la qualité des eaux superficielles

En Bretagne, 44 % des substances prélevées sont des herbicides, 21 % des fongicides, 18% d'insecticides et 13% de métabolites. Néanmoins, les substances les plus quantifiées sont des métabolites (Metolachlor ESA, Metazachlore...)

Les derniers prélèvements sur la station Garo à Plouguin (affluent de l'Aber Benoit) répertorient 11 substances actives. Les seuils de dépassement sont de moins en moins atteints au fil du temps.

Quantité et qualité des eaux souterraines

Le sous-sol de Milizac et plus précisément celui du site d'exploitation du GAEC DE KEROUMEL, est caractéristique des Granites de St Renan Altéré.

RESUMES NON TECHNIQUES

L'Aber Benoit prend sa source à Kersaint-Plabennec pour se jeter dans la mer d'Iroise. Cet estuaire est particulier car la mer y remonte à chaque marée.

Selon un bilan réalisé à partir des données 2009 sur le bassin versant de l'Aber Benoit, les prélèvements anthropiques d'eau souterraine déclarés représentent 1.58% de la lame d'eau présente dans le cours d'eau. En période d'étiage, ils peuvent constituer jusqu'à 9% de la lame d'eau écoulée. D'autre part, les prélèvements souterrains correspondent à 3.3% de la pluie infiltrée annuellement sur le bassin versant (BV).

L'impact des prélèvements anthropiques souterrains déclarés sur le débit de la rivière semble négligeable.

Sur l'entité, aucun point n'est suivi dans le cadre du réseau de mesure de la qualité des eaux souterraines de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). Néanmoins, l'état chimique des eaux souterraines du secteur est médiocre.

La dernière analyse d'eau du forage de la SCEA DE KEROUMEL montre une concentration en Nitrates de 43 mg/L en dessous du seuil réglementaire et de l'objectif du SAGE, fixés à 50 mg/L.

Périmètre de captage d'eau

Certaines parcelles du plan d'épandage (26.21 ha) du GAEC DE KEROUMEL, sont situées dans les périmètres sensibles et complémentaires du captage de Langoadec et de Pont-Cléau. Ce captage est protégé par un arrêté d'utilité publique en date du 15/04/2011, précisant les modalités des pratiques agricoles sur la zone.

Distribution en eau

Le prélèvement en eau sur chaque site se fait via un forage et le réseau d'adduction publique. Le tableau suivant récapitule les niveaux de prélèvement du GAEC :

Sites	Approvisionnement en eau	Prélèvement avant projet	Prélèvement après projet
Kéroumel	Forage + Réseau d'adduction d'eau publique	16922	21376
Lescuz	Forage + Réseau d'adduction d'eau publique	2563	0
Le Leuré	Forage + Réseau d'adduction d'eau publique	2473	2473
TOTAL		21958	23849

RESUMES NON TECHNIQUES

Les prélèvements ne pouvant excéder 10 000 m³ annuel sur le forage de Keroumel, les prélèvements supplémentaires se font sur le réseau d'eau public.

L'acteur distributeur du secteur est la CC Du Pays d'Iroise.

L'eau potable distribuée est de bonne qualité. La quantité de la ressource actuelle est suffisante pour les besoins particuliers et professionnels du secteur.

2.2.3. Milieu naturel**Trame verte et bleue**

Le site principal et le plan d'épandage se situent dans le grand ensemble de perméabilité n°1 : « Le Léon, du littoral des Abers à la rivière de Morlaix ». Le niveau de connexion de cet ensemble avec les milieux naturels est plutôt faible. L'objectif de la TVB pour cet ensemble est de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels.

Les principaux réservoirs biologiques du Bas Léon sont cantonnés à la frange littorale. A l'intérieur des terres, on trouve les « Landes de Langazel », situé à 20 km du site d'élevage de Keroumel et 16 km du plan d'épandage, dont les sous-trames associées sont « landes/pelouses/tourbières » et « zones humides ». Sur le secteur, L'Aber Benoit est un cours d'eau de la trame verte et bleue. L'objectif régional est de préserver ou restaurer les fonctionnalités des cours d'eau afin de maintenir la biodiversité des milieux aquatiques.

L'Aber Benoit et le Garo font partie de l'inventaire frayère. Leur recensement dans cette liste signifie que qu'ils sont des lieux d'importance pour la reproduction des espèces aquatiques (poissons, amphibiens, mollusques et crustacés).

Certains éléments du secteur rendent les déplacements d'espèces difficiles voire impossibles, ce sont soit des fractures totales (axes routiers) soit des obstacles perpendiculaires aux cours d'eau.

L'observation de la cartographie de la zone d'étude (3 km) laisse apparaître deux éléments dysfonctionnels : D26 et D67, axes avec une circulation de plus de 5000 véhicules/jour, situés à respectivement 1.7 km et 2.1 km du projet.

Zonage environnemental

Le site d'élevage et les parcelles du plan d'épandage ne sont pas situés en ZNIEFF. Comme l'indique la carte et le tableau ci-dessous :

Nom des Natura 2000 la plus proche	Parcelle la plus proche et distance
ZNIEFF type 1 : 530030191 Aber Benoit	9 km du site d'élevage Keroumel et 3.7 km terres du plan d'épandage (îlot n°29)
ZNIEFF type 1 : 53006026 Aber Ildut	10 km du site d'élevage Keroumel et des terres du plan d'épandage

RESUMES NON TECHNIQUES

ZNIEFF type 1 : 530020049 Etang de kerives	4 km du site Keroumel et 1.1 km du plan d'épandage (îlot n°120)
--	---

Aucun arrêté de protection de biotope n'a été signé dans le périmètre de la zone d'étude.

Le plus proche est situé à 17 kms. Il s'agit des « Pelouses arrière – Dunaires de Porzh Tevigne ». Le site d'intérêt géologique le plus proche du site d'élevage Keroumel est situé à 17 km. Il s'agit de la Pointe du Caro (ensemble de falaises).

La réserve biologique la plus proche, Forêt de Landevennec, est située à 26.8 km du site d'élevage.

La réserve naturelle nationale la plus proche est l'île de Beniguet, située à 23.7 km.

La réserve naturelle régionale la plus proche, « Les Rochers de Cragou », est situé à 57 km.

Après consultation du site géobretagne, le parc régional le plus proche est le parc d'Armorique situé à 10.7 km des sites d'élevage et 9.8 km des terres du plan d'épandage.

Aucune ZICO n'est localisée dans un rayon de 3 km des sites d'élevage et des parcelles du plan d'épandage. La plus proche est située à 26 km au nord des sites. Il s'agit de la Baie de Goulven. Les sites d'élevage ne sont pas situés en zone humide.

Très peu de parcelles du plan d'épandage sont situées en zone humide (6.32 ha). Elles sont conduites en prairies permanentes ou en rotation longue. La conduite est extensive sur ces parcelles (pâturage ou fauche 1 coupe, pas d'amendement organique et minéral supplémentaire).

Le projet situé au lieu-dit « keroumel » à MILIZAC n'est pas situé en zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche du projet ou des terres épandables sont localisées à :

Nom des Natura 2000 la plus proche	Parcelle la plus proche et distance
FR 5300017 : ABERS – COTES DES LEGENDES	5.99 kms de l'îlot 103 8.8 kms du site d'élevage Keroumel

Milieu humain**Habitat, démographie et déplacements**

Milizac est une commune rurale dont la démographie croît depuis plus de 60 ans.

La population est jeune. La classe d'âge 0-44 ans représente 59.9% des habitants en 2021.

78.8 % de la population est active. Le taux d'emploi hors commune est de 85%.

Activités

L'aire d'étude est éloignée des espaces maritimes et des espaces marins protégés.

Un gîte est recensé sur la commune. Deux commerçants sont présents dans le bourg, un traiteur, un fleuriste et deux boulangeries.

RESUMES NON TECHNIQUES

Les loisirs proposés sont typiquement ruraux : randonnée, pêche.

Le parc d'attraction La récré des 3 curées est située à 1.8 km du site de Keroumel.

La zone d'emploi la plus proche est Brest, situé à 14 km et reliée par la départementale D3.

En 2025, exceptée le GAEC DE KEROUMEL, la commune De MILIZAC dénombre 23 installations classées agricoles dont seulement 2 classées sous le régime de l'autorisation.

Il n'y a pas de projet soumis à étude d'impact sur le secteur et dont la consultation est ouverte au public en mars 2025.

Patrimoine

Aucun monument classé, inscrit ou monument historique n'est présent dans un rayon de 500 m des sites et parcelles d'épandages.

La base Mérimée recense 1 élément de patrimoine architectural sur la commune. Il s'agit d'une propriété, Le Manoir de Tremobian, situé à 4.2 km du site du projet (Keroumel).

Socio-économie

78.8 % de la population de MILIZAC est active, avec 2063 personnes en activité dans la classe d'âge 15-64 ans. Le taux de chômage est de 5.2%.

La zone d'emploi la plus proche est Brest (14 km).

Environnement sonore du site

Les principales sources de bruit qui pourront être engendrées par cet élevage seront les suivantes :

- L'arrivée des animaux, chargement dans les porcheries,
- La distribution de l'aliment aux animaux,
- Le départ des animaux, chargement vers l'abattoir,
- Les ventilateurs,
- Les camions lors des diverses opérations de transport (livraison des aliments, d'animaux),
- Le matériel lors de la vidange des porcheries,
- Le lavage des porcheries,
- La fabrique d'aliment

La majorité des sources de bruit sont occasionnels, toujours diurnes.

Environnement olfactif du site

La perception d'une odeur dépend non seulement de l'intensité de l'émission de celle-ci, mais également de sa dispersion (dilution des émissions odorantes dans l'atmosphère).

Différentes personnes sont susceptibles de percevoir les odeurs produites par l'élevage. Leur sensibilité sera différente en fonction de leur situation par rapport à l'élevage.

RESUMES NON TECHNIQUES

Sur le site Keroumel (projet), les vents dominants sont de secteur sud-ouest. La seule habitation présente au nord-est des porcheries est celle de M. MARC et est située à plus de 100 m de l'élevage. Le maillage bocager limite la propagation de l'air vicié.

Sur le site Le Leuré, 3 tiers sont présents à moins de 100 m des bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage mais aucune modification n'est apportée sur ce site.

Sur le site de Lescuz, 2 habitations tiers sont présentes à moins de 100 m des porcheries et des ouvrages de stockage. Les bâtiments d'élevage seront désaffectés après projet, réduisant ainsi les nuisances liées au trafic et à la présence d'animaux.

Aucune plainte n'a été enregistrée par le GAEC depuis son entrée en fonctionnement.

Trafic routier

L'accès au site d'exploitation se fait par la D38 reliant MILIZAC à BOURG BLANC. La commune est reliée à Brest par la D3.

Au moment des épandages, le trafic de tracteurs est plus important autour des bâtiments ainsi que pendant la période des récoltes pour remplir les cellules à céréales et silos tour.

La désaffectation du site Lescuz engendrera une diminution du trafic.

Impacts probables de l'installation sur l'environnement**2.3.1. Effets sur l'eau****2.3.1.1. *Consommation en eau de l'élevage***

Le projet prévoit une augmentation du prélèvement en eau sur le site Keroumel uniquement.

Cette eau proviendra du forage existant sur ce site et du réseau public de distribution d'eau potable.

Le forage sera utilisé en tant que source principale une partie de l'année. Le prélèvement d'eau sur le forage sera inférieur à 10 000 m³ par an car son débit est insuffisant pour alimenter l'ensemble du cheptel présent sur ce site.

Le réseau public de distribution d'eau potable sera utilisé en complément. Le changement de source sera réalisé manuellement par l'exploitant et enregistré.

Les risques inhérents au forage sont les suivants :

- Transfert d'eau potentiellement polluée de la surface vers la nappe phréatique.
- Modification de la circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraines contenues dans les formations géologiques aquifères par une fuite sur la canalisation d'eau.
- Gaspillage de l'eau par les animaux dû à un mauvais système d'abreuvement ou un matériel de nettoyage défectueux.

RESUMES NON TECHNIQUES

Les besoins supplémentaires de l'exploitation en eau potable seront prélevés sur le réseau d'adduction d'eau potable public. Ces prélèvements ne doivent pas perturber pas le réseau collectif.

Les eaux pluviales des toitures sont collectées par des gouttières et transférées vers les fosses situées sous les couloirs des porcheries. Elles seront ensuite utilisées par les laveurs d'air. Le trop plein est infiltré grâce à des puits perdus, dans la parcelle enherbée et pâturée, attenante aux bâtiments d'élevage.

Les éleveurs ont une gestion rationnelle et économe de la ressource hydrique.

2.3.1.2. *Risques de rejet sur site d'élevage*

L'ensemble des bâtiments, les ouvrages de stockage (fosses sous caillebotis) de lisier sont étanches et ne permettent pas l'écoulement des effluents à l'extérieur des porcheries.

Les ouvrages extérieurs dédiés au traitement sont couverts et équipés de poire de niveau asservie à une alarme.

Un membre du GAEC habite sur le site de Keroumel, ce qui lui permet d'intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement.

Les installations ont été construites avec garantie décennale et les impacts liés à la qualité de l'eau sont maîtrisés.

2.3.1.3. *Epandage des déjections*

Pour éviter tout risque de lessivage et arriver une bonne épuration biologique des sols, les éleveurs optimisent les apports organiques aux cultures en tenant compte :

- ✓ Des potentialités d'épandages
 - Type de sols, type de cultures
 - Distances réglementaires d'épandages
- ✓ D'une fertilisation organique adaptée aux besoins des cultures

Le plan d'épandage, présenté en annexe, permet d'identifier les surfaces épandables compte tenu des surfaces exclues pour des raisons réglementaires et d'évaluer l'adéquation entre les quantités d'azote à épandre et les surfaces disponibles.

Toutes les pratiques de fertilisation existantes sont raisonnées et permettent de limiter le lessivage des nitrates vers les eaux superficielles de la zone d'épandage.

Bien gérés, les effluents d'élevage ne présentent pas de risque pour l'environnement.

2.3.2. *Effets sur le climat*

Les élevages bovins sont producteurs de deux principaux gaz à effet de serre : le protoxyde d'azote et le méthane.

RESUMES NON TECHNIQUES

Le **protoxyde d'azote** ou "gaz hilarant" (N_2O) est responsable d'environ 6% des GES et provient en agriculture de l'utilisation d'engrais azotés. Il possède un "pouvoir de réchauffement global" 298 fois supérieur à celui du CO_2 .

Le projet ne prévoit pas d'augmentation de l'effectif bovin.

Le **méthane** (CH_4) est créé par la décomposition de matières végétales en milieux humides et provient, en agriculture des rizières, de la fermentation entérique des ruminants et de l'utilisation de fumier et de lisier. Il possède un "pouvoir de réchauffement global" 25 fois supérieur à celui du CO_2 .

Les porcs, de part leur physiologie et leur mode de digestion, émettent peu de méthane. Leur principale contribution au changement climatique est le dioxyde d'azote (NO_2) provenant de l'utilisation d'engrais utilisés pour produire leur aliment et le dioxyde de carbone (CO_2) émis par l'utilisation de combustibles fossiles pour leur transport, le traitement, la distribution et la cuisine.

Le projet du GAEC semble peu sensible aux conséquences directes et indirectes des principaux aléas recensés sur le territoire qui pourraient être aggravés par le changement climatique. Notamment, le territoire se situe à l'écart de la frange côtière.

Néanmoins, les différentiels de précipitations pourraient avoir un impact direct sur l'exploitation du GAEC DE KEROUMEL, et notamment sa possibilité de travailler le sol.

2.3.3. Effets sur la biodiversité

Les constituants de la trame verte et bleue sur le secteur d'étude ne sont pas entravés. Aucune espèce floristique ou faunistique n'est menacée par le projet.

Compte tenu de l'étude, le projet apparaît sans impact significatif sur les zones humides.

Les parcelles cultivées et épandables n'influent pas sur l'eau en transit vers les zones humides. Un ensemble d'infrastructures agro écologiques (bandes enherbées, haies, talus, arbres...) garantissent une épuration graduelle de la ressource hydrique.

2.3.4. Effets sur le cadre de vie

Il n'y a pas dans le proche abord de l'exploitation de monument historique, donc aucun impact n'est à envisager du point de vue patrimoine.

Aucun défrichement n'est prévu. Le paysage agricole du site ne sera pas modifié, seulement par quelques vaches supplémentaires dans les prés attenants.

Le bruit généré sera de même ordre grandeur qu'actuellement. Aucune plainte n'a été enregistrée ces 30 dernières années.

Le regroupement de l'élevage porcin sur un même site devrait réduire le trafic lié aux transferts des animaux entre les deux sites actuels.

RESUMES NON TECHNIQUES

Les déchets produits ont un effet sur l'écosystème s'ils ne sont pas ou mal valorisés. Le GAEC tri, stocke et fait collecter les déchets qu'elle produit via des filières agréées.

Il n'y aura aucun effet sur les entreprises voisines du site, dont les activités sont également d'ordre agricole (élevages principalement).

2.3.5. Effets sur la santé

L'évaluation qualitative des risques sanitaires a permis d'identifier des substances émises pouvant avoir des effets sur la santé animale ou humaine, les enjeux sanitaires ou environnementaux à protéger ainsi que les voies de transfert des polluants.

L'élevage est sain et les procédés de l'activité (élevage, stockage des déjections, épandage) permettent de démontrer que le risque sanitaire est maîtrisé.

Par ailleurs, le troupeau est sain grâce à la prise en compte du bien-être animal dans les pratiques de l'élevage.

2.4. Synthèse des mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les impacts

Le principe **éviter-réduire-compenser** (ou « séquence **éviter-réduire-compenser** » - ERC) est un principe de développement durable visant à ce que les aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur leur environnement, et en particulier aucune perte-nette de biodiversité dans l'espace et dans le temps.

Plus qu'une formalité réglementaire pour les aménageurs, le gouvernement français vise à utiliser la séquence ERC comme un outil pour atteindre ses objectifs nationaux en termes de lutte contre l'érosion de la biodiversité, mise en péril par la fragmentation et la destruction des habitats.

Pour le GAEC, de nombreuses mesures sont déjà en place. Le projet d'extension de l'élevage met à plat l'ensemble de ces mesures et permet de les compléter. Les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation induisent des surcoûts. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses envisagées pour la protection de l'environnement, dans le cadre de ce projet.

RESUMES NON TECHNIQUES

Cible	Mesures envisagées	Effets attendus	Modalités de suivi	Coûts associés
Milieu naturel, faune et flore, sites et paysage	Entretien des haies	Conserver et favoriser la biodiversité	-	-
Paysage, odeurs et bruits	Implantation du projet à plus de 100 m des tiers	Limiter les nuisances olfactives et sonores	Absence de plainte des voisins	-
Site et paysage	Implantation sur le site existant dans le prolongement des porcheries existantes et en remplacement en partie d'un bâtiment vétuste	Limiter la consommation du foncier (terres agricoles)	-	-
Plan d'épandage	Cartographie actualisée du parcellaire	S'assurer de l'actualisation du plan d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, tiers, zones naturelles, périmètre de captage.	Vérification annuelle	3500 €
Qualité de l'eau	Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier de fertilisation	Respecter l'équilibre de la fertilisation azote et phosphore en fonction des besoins des plantes	Cahier de fertilisation	200 € / an
Qualité de l'eau	Maintien des bandes enherbées de 10 m	Respecter les distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, éviter l'érosion des sols vers les cours d'eau	Entretien des bandes enherbées	500 € / an
Qualité de l'eau	Couverture des sols en hiver	Eviter l'érosion des sols et le lessivage de l'azote	Reliquats azotés	150 € / ha
Qualité de l'eau	Protection des forages de toute source de pollution	Préserver la qualité de l'eau	Analyse d'eau une fois par an	150 € / an

RESUMES NON TECHNIQUES

Consommation d'eau	Alimentation soupe par distribution automatique et une pipette par case pour l'accès à l'eau. Lavage avec une pompe à haute pression	Limiter la consommation d'eau	Relevé de la consommation d'eau, suivi du plan de maintenance préventive	800 €
Consommation d'électricité et climat	Eclairage par Led et fenêtre sur 7% de la surface Variateur sur les turbines et ventilateurs	Diminution de la consommation d'électricité	Relevé annuel de la consommation	
Odeurs	Calcul annuel des VLE	Vérification de l'efficacité des laveurs d'air	Déclaration des émissions polluantes 1 fois/an (GEREP + BRS)	350 €
Odeurs	Bac écurissage réfrigéré	Réduction des odeurs	Bordereau d'enlèvement	6000 €
Poussière	Brumisateur sur quai d'embarquement Broyage des céréales au champ, à la récolte	Confort pour les animaux et diminution des rejets de poussière	Relevé de la consommation d'eau	-
Gestion des animaux nuisibles	Intervention d'une société extérieure pour la dératisation	Eviter la propagation de maladies	Contrat annuel	600 €
Air	Station de traitement biologique	Réduction de la pollution carbonée	Suivi technique par la société EVALOR et coût énergétique du fonctionnement	25 000€
Sol	Changement récent de la centrifugeuse (station de traitement)	Réduction des rejets de phosphore à l'épandage	Mesure du taux de phosphore dans le refus de centrifugeuse	50 000€

Tableau 6 : Synthèse des mesures et coûts- associés – PJ n°8